



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Banque de France

Question écrite n° 9944

Texte de la question

M. Joël Hart * attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les conséquences du projet de suppression d'un grand nombre des succursales de la Banque de France, dont celle d'Abbeville. En effet, ce projet laisse planer le doute et une vive inquiétude pour les 2 500 employés concernés. De plus, dans une période où le processus de la décentralisation des services de l'État est clairement affiché, le démantèlement du réseau de succursales conduirait à une dégradation certaine des conditions de travail et des missions qui sont confiées à la Banque de France, qu'il s'agisse du traitement du surendettement, du conseil aux banques et aux entreprises locales ou encore de la gestion des comptes particuliers. En conséquence, il lui demande son sentiment sur ce sujet et quelles mesures il compte prendre, afin de préserver les emplois et le maintien des succursales en provinces, indispensable au développement de la vie économique.

Texte de la réponse

Le gouverneur de la Banque de France a annoncé le 15 octobre 2002 le lancement d'une mission de réflexion sur l'évolution du réseau de succursales et sur l'avenir des opérations avec la clientèle particulière. Cette mission est confiée au secrétaire général de la Banque. Elle a pour but de mener à bien une concertation approfondie avec les partenaires sociaux, ainsi que les élus locaux, afin d'étudier les mesures permettant d'améliorer l'adéquation de l'implantation territoriale de la banque à son environnement. La Banque de France, comme tout organisme public, doit veiller à rendre à la collectivité nationale le meilleur service au meilleur coût, en prenant en compte l'ensemble des évolutions qui affectent ses métiers et les attentes légitimes du public en matière de qualité et d'efficacité du service rendu. L'ensemble de nos partenaires européens a tiré, dans les années récentes, les conséquences de ces mutations en procédant à des réformes de leur banque centrale. La France ne peut demeurer en retrait de cette évolution. En tout état de cause, l'Etat entend conforter la Banque de France dans sa volonté de jouer tout son rôle dans la vie économique locale. Celui-ci doit néanmoins être conçu dans le souci d'optimiser la gestion dont l'établissement est comptable devant la nation.

Données clés

Auteur : [M. Joël Hart](#)

Circonscription : Somme (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9944

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 janvier 2003, page 13

Réponse publiée le : 10 février 2003, page 1039